

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN À COMPTER DU 3 AVRIL

Saint-Hyacinthe, 14 mars 2023 – Dès le 3 avril prochain, nous bénéficierons à nouveau de la collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans les bacs bruns. Un tri adéquat des matières organiques permet de détourner de l'enfouissement environ 50 % des matières collectées à la rue. Les matières organiques qui sont enfouies peuvent générer l'émission de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il est important d'utiliser ce service pour disposer des matières organiques acceptées dans le bac brun qui sont décrites dans le site Internet de la Régie au www.riam.quebec.

Les résidus énumérés ci-dessous contaminent la matière à valoriser et peuvent endommager les équipements de traitement. **Ils ne doivent jamais être déposés dans le bac brun :**

- **Tous les sacs de plastique, même ceux décrits comme compostables ou biodégradables;**
- **Tous les animaux morts, quels qu'ils soient;**
- **Les agrégats (roche, pierre, béton ou brique...);**
- **Les matériaux de construction et les morceaux de métal;**
- **Les branches d'un diamètre de plus de 2,5 cm (1 pouce);**
- **Les matières recyclables (contenants de plastique, de verre ou de métal...);**
- **Les déchets de toute nature.**

La Régie tient également à rappeler qu'il est recommandé de pratiquer l'**herbicyclage** en laissant les rognures de gazon sur la pelouse après la tonte plutôt que de placer le gazon coupé dans le bac brun. Cette technique sans effort permet de préserver l'humidité du sol, de réduire les besoins d'arrosage et de produire un engrais naturel puisque la matière organique composant le gazon coupé retourne au sol. De plus, on peut ainsi réduire le volume de gaz à effet de serre qui serait émis lors du transport de ces matières vers le site de compostage.

En **participant à la collecte hebdomadaire des matières organiques**, nous contribuons à réduire la quantité de résidus dirigés vers l'enfouissement et chaque geste est important pour améliorer la qualité de notre environnement. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec le personnel de la Régie au **450 774-2350** ou visiter notre site Internet au www.riam.quebec.

Mieux trier nos matières organiques, c'est mieux recycler!

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350